



**Bien plus qu'un toit**

## **Contractualisation de l'Entretien du Groupe Immobilier du Fonds Social de l'Habitat**

### **Avis d'appel d'offres**

**Le Fonds Social de l'Habitat** informe les entrepreneurs et prestataires de services qu'il relance l'appel d'offres ouvert pour **l'entretien des espaces verts et accotements et l'entretien des voiries et des réseaux**, dont l'exercice portera du 1<sup>ER</sup> AOUT 2019 au 31 décembre 2021.

#### **1 – Conditions de l'appel d'offres**

La présente consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Le marché sera passé par application du **prix forfaitaire**.

#### **2 – Lot concerné**

**Lot 01 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET ACCOTEMENTS**  
SECTEUR 1 : ESPACE SUD / PADDON / DATURA / CANNA / JULISA  
SECTEUR 2 : LOTISSEMENT BRIGITTE

**Lot 02 - ENTRETIEN DES VOIRIES ET DES RESEAUX DIVERS**  
SECTEUR 1 : ESPACE SUD / PADDON / DATURA / CANNA / JULISA

#### **3 – Consultation et retrait du dossier**

Le dossier d'appel d'offres ainsi que l'avis d'appel d'offres complet doivent être consultés et téléchargés sur le site internet du FSH : [www.fsh.nc](http://www.fsh.nc), dans l'onglet « Les services professionnels du FSH ».

#### **4 – Modification au dossier de consultation**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard dix (10) jours avant la date de remise des offres, des modifications au dossier d'appel d'offres. Les entreprises devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

## **5 – Remise des offres**

Les offres devront être remises au plus tard, **le vendredi 12 juillet 2019 - 12 heures**

- soit déposées contre récépissé, au Service Technique du **Fonds Social de l'Habitat – Service Technique, 1, rue de la Somme – 1<sup>er</sup> étage, immeuble le Jules Ferry à Nouméa.**

- soit envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception à **Monsieur le Directeur Général du Fonds Social de l'Habitat**, BP 3887 - 98846 Nouméa Cédex.

## **6 – Validité des offres**

L'attention des soumissionnaires est attirée sur la nécessité du **strict respect des clauses figurant au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres** joint au dossier de consultation des entreprises.

Il sera tenu compte dans le jugement des offres, des critères suivants :

- les coûts proposés par l'entreprise,
- les natures du matériel et la qualification du personnel de l'entreprise,
- l'état des paiements des cotisations CAFAT et RUAMM,
- le nombre d'employés déclarés en relation avec le chiffre d'affaire,
- le plan de charge de l'entreprise,
- les références techniques de l'entreprise.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.